



**CONCOURS D'ÉCRITURE
DE L'ALLIANCE FRANÇAISE de
Grenoble**



**Formulaire à compléter et à retourner signé
avant le 15 avril 2012**

avec

◦ **2 exemplaires papier du texte par la poste**

Alliance française de Grenoble, 7, rue Elisée Chatin - 38100 - Grenoble

et

◦ **1 exemplaire par courriel** : animations@afgrenoble.org

CIVILITE : Madame, Mademoiselle, Monsieur.

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Pays d'origine :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone :

Courriel :

ATTESTE sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement
et en accepte les conditions. **Signature** :

Site Internet : www.alliancefr-grenoble.org



Prix de.....l'Alliance française de Grenoble

Concours d'écriture

Thème : « Donner des nouvelles d'ici et d'ailleurs »



Alliance française de Grenoble



★★★★ accueil
★★★★ locaux
★★★★ enseignants
★★★★ formation
★★★★ gestion

Règlement :

Art 1 : Ce concours est ouvert à tous les participants étrangers. Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul texte.

Art 2 : L'objet de ce concours est la rédaction d'un texte sur le thème suivant : « Donner des nouvelles d'ici et d'ailleurs ». Toutes les formes sont acceptées : lettre , nouvelle...

Art 3 : Ce texte ne devra pas avoir été publié ou primé par ailleurs.

Art 4 : Le nombre **maximum de pages est fixé à 2**. Le texte sera tapé en **Word** avec une police de **caractère 12**, de format 21 /29,7 sur papier blanc, **au recto des pages** uniquement.

Art 5 : Le **texte ne doit présenter aucun signe distinctif** permettant d'identifier son auteur et **doit comporter un titre**.

Art 6 : Pour participer remplir le bulletin de participation et l'envoyer avec 2 exemplaires du texte à :

Alliance Française de Grenoble 7, rue Elisée Chatin - 38100 - Grenoble

Envoyer aussi le texte par courrier électronique à animations@afgrenoble.org

A adresser avant le 15 avril 2012 - Remise des prix juin 2012

Art 7 : Le jury composé de lecteurs, d'enseignants, de membres de l'Alliance Française prendra des décisions qui ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Une mention spéciale du jury pourra être décernée.

Art 8 : Les lauréats seront informés par courrier électronique des résultats du concours qui seront aussi affichés à l'Alliance Française de Grenoble.

Art 9 : Les lauréats sont tenus d'accepter toute utilisation promotionnelle qui pourrait être faite de leur nom et texte par l'Alliance Française de Grenoble. Et ils cèdent leur œuvre libre de tout droit dans le cadre de toute publication qui pourrait être faite.

Art 10 : Les prix attribués seront : des heures de cours de FLE, des livres, des entrées à de spectacles, ...

Art 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

**Alliance française de Grenoble
7, rue Elisée Chatin - 38100 - Grenoble**

Site Internet : www.alliancefr-grenoble.org

Courriel : contact@afgrenoble.org